**DEPARTEMENT DE LA REUNION**
**COMMUNE DE SALAZIE**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE 21 FEVRIER 2024

## AFFAIRE N°2024-CM/016 : DENOMINATION DE NOUVELLES VOIES SUR MARE A POULE D'EAU ET MARE A CITRON

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 22 février 2024.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 15 février 2024.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 15
Absents : 14
Représentés : 03
Total des votes : 18

Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 février à 17h45, le conseil municipal s'est réuni dans la salle du conseil à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

**Présents :** PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel Gérard – VIADERE Marie Ange – ELISABETH Marie Jeanne – GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – CHARLEMAGNE Jules Thierry - MAZAGRAN Daniella Marie-Line – GARRYER Patrick François – SINAPIN Marie Jacqueline – RAYAPIN Marie Kenny – PADRE Hermina - TECHER Sophie – ROBERT Laurencine.

**Absents** : MAILLOT Yann Thierry– PAUSE Jean Claude - FOUASSIN Stéphane – TECHER Paulin - DE LAMOTHE Jean Bernard – BOYER Laurent – LUCILLY Harry - BRANCALIN Sandrine – FANNIO Anaïs – ELISABETH Vincent - ECLAPIER Eric Emmanuel - SISAHAYE Teddy Olivier - ELISABETH Karine – PAPAYA Mélissa.

**Ont voté par procuration :** TECHER Paulin (procuration donnée à DAMOUR Marcel Gérard) – BRANCALIN Sandrine (procuration donnée à ROBERT Laurencine) – FANNIO Anaïs (procuration donnée à VIADERE Marie Ange).

**Secrétaire de séance :** ROBERT Laurencine.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 29.02.2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20240221-2024-CM-016-DE
Date de télétransmission : 28/02/2024
Date de réception préfecture : 28/02/2024

**IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

En application des dispositions de l'article L.2213-28 du code général des collectivités territoriales, le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale du maire. Cette mesure facilite le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Dans certains cas et en concertation avec les services de La Poste, il est nécessaire de dénommer de nouvelles voies avant de procéder à la numérotation des bâtiments.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter les dénominations suivantes pour de nouvelles voies du secteur de :

- Mare à Citron – chemin Panoramique,
- Mare à Poule d'Eau – impasse des Pitayas.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Vu** l'article L.2121-23 du CGCT,
**Vu** l'article L.2112-29 du CGCT,
**Vu** les vues aériennes.

**DECIDE :**

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (18 voix pour)** :

ARTICLE 1 :

- **De valider les dénominations des deux nouvelles voies à savoir chemin Panoramique et impasse des Pitayas.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser le Maire ou en son absence l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

ROBERT Laurencine

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE
Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20240221-2024-CM-016-DE
Date de télétransmission : 28/02/2024
Date de réception préfecture : 28/02/2024

# Chemin Panoramique – Mare à Citrons



# Impasse des Pitayas – Mare à Poules d'Eau




Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20240221-2024-CM-016-DE
Date de télétransmission : 28/02/2024
Date de réception préfecture : 28/02/2024